

Liste de vérification des documents

Pour que votre demande puisse être acceptée, tous les documents doivent être remplis intégralement et présentés avec les documents à l'appui. Une demande incomplète qui ne comprend pas tous les documents à l'appui ne sera **PAS** acceptée. Assurez-vous que votre demande contient les éléments suivants :

1. **Demande d'appel** - dûment remplie, signée et datée.
2. **Documents à l'appui** (voir les exigences de la Commission en matière de documentation)

Travail :

- Lettre de l'employeur ou autres documents à l'appui requis
- Feuille de renseignements supplémentaires sur le travail pour chaque employeur

École

Garde d'enfants

Droits de visite

Feuille de renseignements médicaux supplémentaires

Autre

3. Un **résumé** obtenu auprès de la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) et daté d'au plus quinze (15) jours avant la date de présentation de votre demande d'appel.
4. **Frais de traitement de demande non remboursables de 250 \$.**

Par la poste : Chèque ou mandat payable au *ministre des Finances*

En personne : Espèces, chèque, mandat, carte de débit, carte Mastercard ou Visa

Virement électronique possible. Communiquez avec le bureau pour connaître les directives.

Présentez votre formulaire de demande dûment rempli et tous les documents requis à :

Commission d'appel des suspensions de permis

301, rue Weston, bureau 200

Winnipeg (Manitoba) R3E 3H4

Téléphone : 204 945-7350

Télécopieur : 204 948-2682

Courriel : lsabmrcboards@gov.mb.ca

Si vous avez des questions sur les documents exigés, consultez notre site Web à gov.mb.ca/mit/lsab/index.fr.html ou communiquez par téléphone avec la Commission d'appel des suspensions de permis, au 204 945-7350.

Veuillez conserver une copie des documents remis pour vos dossiers.